

**Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts – Des tests de médicaments non-autorisés ont-ils été effectués sur des patients dans les cliniques psychiatriques vaudoises entre 1940 et 1980 ?**

*Texte déposé*

L'industrie pharmaceutique suisse a réalisé des tests de médicaments non-autorisés sur des milliers de patients entre le milieu des années 1940 et les années 1980 à la clinique de Münsterlingen (1600 cas) (TG), dans la clinique d'Herisau (18 cas) (AR), dans celle du Burghölzli (1000 cas) (ZH), dans la clinique de Marsens (1000 cas) (FR), et dans la clinique de Bâle (plus de 1000 cas). Dans le cas de la clinique bâloise, le *Blick* précise qu'il s'agissait de tests « non-officiels » (*Blick*, 04.04.2017).

Les cantons de Thurgovie et de Zurich ont chargé des historiens d'étudier les archives. Le canton de Fribourg pourrait ouvrir une enquête historique. « Nous l'envisageons très sérieusement, à voir si cela doit se faire seulement pour Marsens, au niveau des cantons romands, voire même de Suisse, la problématique est beaucoup plus large et concerne tous les cantons. » (Radio et Télévision suisse (RTS), 27.01.2017)

Suite à la découverte de l'ampleur des essais cliniques menés dans la clinique de Münsterlingen (TG), le canton de Thurgovie a mis en place une commission d'historiens, dont les travaux ont débuté en avril 2016 et qui ont jusqu'à fin 2018 pour livrer leurs conclusions. Un budget de 750'000 francs a été débloqué par le canton de Thurgovie. Au cœur de l'affaire, le Dr. Roland Kuhn qui a testé durant des décennies des médicaments sur ses patients. Au moins 1'600 patients ont été concernés. La clinique de Münsterlingen (TG) a testé des médicaments pour l'industrie pharmaceutique bâloise entre 1946 et jusque dans les années 1980. Au moins une vingtaine de patients sont morts dans le cadre de ces essais cliniques. Dans une interview, un ancien patient, enfant à l'époque et qui a servi de cobaye à son insu, dit : « Ils ne cherchaient que leur propre profit [...] sans aucune considération pour les autres. » Il est aujourd'hui à l'assurance-invalidité et demande des excuses officielles et des réparations financières.

En 1955, Sandoz propose à l'hôpital psychiatrique de Marsens de tester de nouveaux médicaments, ce que ce dernier accepte. En 1958, la clinique a déjà testé une dizaine de substances expérimentales sur « près d'un millier de patients », selon des articles scientifiques de l'époque que la RTS a consultés. Certains comme le NP 207 ou le KS 24 doivent être abandonnés « suite à l'apparition, chez quelques malades de pigmentations toxiques au niveau de la rétine ». Des enfants placés font partie des cobayes.

Novartis et Marsens ont refusé que la RTS consulte leurs archives. Novartis dit : « Nous réservons les informations historiques concernant les essais cliniques aux chercheurs mandatés par les autorités, comme le groupe d'historiens mis en place par le canton de Thurgovie. »

Selon une étude commanditée par la clinique universitaire psychiatrique de Bâle et menée par M. Urs Germann de l'Institut pour l'histoire de la médecine de l'université de Berne, ce sont plus de 1000 patients sur lesquels ont été testés au moins 60 médicaments non-autorisés au sein de la clinique bâloise. Manifestement, les patients n'étaient pas informés qu'ils faisaient l'objet de tels tests. De graves effets secondaires, comme des troubles de la vue, ont été recensés. La clinique bâloise prend, semble-t-il, un rôle de leader dans les thérapies médicamenteuses, dès 1953, en coopération étroite avec l'industrie pharmaceutique bâloise. M. Urs Germann aimerait mettre en place un plus grand projet de recherche avec d'autres universités. L'enjeu clé, bien entendu, est l'accès aux archives des firmes pharmaceutiques et de Swissmedic (anciennement *l'Interkantonale Kontrollstelle für Heilmittel*).

Les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat qu'un rapport soit établi, dans le canton de Vaud, sur la réalisation d'éventuels tests de médicaments non-autorisés sur des patients traités dans les cliniques psychiatriques vaudoises entre 1940 et 1980 : Hôpital de Cery, Hôpital de Prangins, Centre psychiatrique du Nord Vaudois (qui a succédé à l'Hôpital de Bellevue), Fondation de Nant, la Métairie, et éventuellement d'autres établissements. Un tel rapport devrait être établi notamment sur la

base d'une étude des archives des établissements précités et des entreprises pharmaceutiques concernées.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Jean-Michel Dolivo  
et 36 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Jean-Michel Dolivo (LGa) :** — L'industrie pharmaceutique suisse a réalisé certains tests de médicaments non autorisés sur des milliers de patients dans les années 1940 à 1960, dans de nombreuses cliniques en Thurgovie, en Argovie, à Zurich, à Fribourg. On l'a appris plus ou moins récemment. Un certain nombre de cantons — Thurgovie et Zurich — ont chargé des historiens d'étudier les archives. Le canton de Fribourg a annoncé qu'il allait également ouvrir une enquête historique. On sait aussi que, notamment dans le canton de Thurgovie, une commission d'historiens a débuté ses travaux et a déjà trouvé certaines données particulièrement inquiétantes, puisque dans ce canton, 1600 patients ont été concernés avec des conséquences relativement graves sur leur santé. En effet, certains d'entre eux sont même morts du fait, ou indirectement, de ces tests médicamenteux.

Selon une étude mise en œuvre par la Clinique universitaire psychiatrique de Bâle, plus de 1000 patients ont été testés au sein des cliniques bâloises, avec au moins 60 médicaments non autorisés. Manifestement — et cela aussi est particulièrement choquant — les patients concernés n'étaient pas informés des tests dont ils faisaient l'objet.

Le postulat, signé par de nombreux députés, demande que soit établi un rapport dans le canton de Vaud pour voir s'il existait ou non d'éventuels tests de médicaments non autorisés sur des patients dans des cliniques psychiatriques vaudoises, entre 1940 et 1980, à l'Hôpital de Cery, de Prangins, au Centre psychiatrique du Nord-vaudois, à la Fondation de Nant, à la Métairie et éventuellement dans d'autres établissements. Pour ce faire, le postulat propose que, sur la base d'une étude des archives de ces cliniques et des entreprises pharmaceutiques concernées, un tel rapport soit établi. Si le Conseil d'Etat a d'autres propositions à faire pour établir un tel rapport, les postulants seront évidemment ouverts. Nous en discuterons en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**